

5.2 Salaires dans la fonction publique

Dans l'ensemble de la **fonction publique**, en 2014, le **salaire mensuel brut moyen en équivalent-temps plein** (y compris bénéficiaires de contrats aidés) d'un agent s'élevé à 2 661 euros. Déduction faite des prélèvements sociaux, le **salaire net** mensuel moyen (incluant les bénéficiaires de contrats aidés) s'établit à 2 205 euros. Dans l'ensemble de la fonction publique, la **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, présentes tout au long de 2013 et 2014 chez le même employeur avec la même quotité de travail, augmente de 1,8 % en **euros constants**.

En 2014, déduction faite des prélèvements sociaux, le salaire net moyen en équivalent-temps plein d'un agent de la fonction publique de l'État (FPE), tous emplois et catégories confondus (y compris bénéficiaires de contrats aidés), s'établit à 2 477 euros par mois. En 2014, il diminue de 0,2 % en euros constants, sous l'effet notamment d'une hausse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail pendant l'ensemble de l'année 2013 et 2014, soit près de deux tiers des agents, progresse de 1,6 % en euros constants dans la FPE, du fait notamment de leur progression de carrière.

En 2014, le salaire net moyen en équivalent-temps plein d'un agent de la fonction publique territoriale (FPT) s'établit, tous emplois et catégories confondus, à 1 877 euros

par mois. Il progresse en un an de 0,8 % en euros constants. La hausse des effectifs de contrats aidés pèse sur cette évolution. Entre 2013 et 2014, le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPT (80 % des effectifs) augmente de 1,4 % en euros constants. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur en 2013 et 2014, soit près de deux tiers des effectifs en 2014, progresse de 2,1 % en euros constants.

Un agent de la fonction publique hospitalière (FPH) perçoit en moyenne, en 2014, un salaire net en équivalent-temps plein (incluant les bénéficiaires de contrats aidés) de 2 223 euros par mois (2 274 euros dans le **secteur hospitalier public**). Le salaire net moyen augmente, entre 2013 et 2014, de 0,3 % en euros constants dans la FPH. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur en 2013 et 2014 progresse de 1,5 % en euros constants. Comme dans les deux autres versants de la fonction publique, la RMPP a bénéficié du ralentissement de l'inflation en 2014.

Les écarts salariaux observés entre les trois versants de la fonction publique résultent principalement d'effets de structure : on compte davantage de cadres dans la fonction publique de l'État et hospitalière que dans la fonction publique territoriale. Cette dernière compte, pour sa part, plus d'employés et d'ouvriers que la fonction publique hospitalière. ■

Définitions

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives).

Salaires brut ou net : le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié.

Catégories d'emploi de la fonction publique, décomposition de l'évolution du salaire moyen, établissement public, fonction publique, indice de traitement brut ou net, prix courants et prix constants, salaire moyen en équivalent-temps plein, secteur hospitalier public (SHP), traitement indiciaire brut : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2016, DGAFP, novembre 2016.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1616, septembre 2016.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État », *Insee Première* n° 1612, juillet 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2014

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	14/13 en % en euros constants
Catégorie d'emploi			
Fonctionnaires	79,3	1 952	1,4
dont ¹ : catégorie A	9,4	3 280	0,1
catégorie B	14,4	2 299	0,1
catégorie C	76,2	1 723	1,5
Autres salariés	20,7	1 591	-1,3
Type de collectivité			
Communes	55,2	1 787	1,1
CCAS ² et caisses des écoles	6,8	1 677	1,1
EPCI ³ à fiscalité propre	11,3	1 951	0,4
Autres structures intercommunales	3,5	1 845	0,9
Départements	14,5	2 089	0,4
Incendie - Secours	2,9	2 540	0,4
Régions	4,6	1 957	1,5
Autres collectivités locales	1,2	2 086	0,3
Ensemble	100,0	1 877	0,8

1. En % de l'ensemble des titulaires.

2. Caisses communales d'action sociale.

3. Établissements publics de coopération intercommunale.

Champ : salariés en équivalent-temps plein des collectivités territoriales (y c. bénéficiaires de contrats aidés, hors militaires et assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2014

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	14/13 en % en euros constants
Fonctionnaires	73,1	2 646	0,2
dont ¹ : catégorie A	64,9	2 893	-0,2
catégorie B	19,2	2 410	-0,1
catégorie C	15,7	1 913	1,2
Autres salariés	26,9	2 019	-0,8
Ensemble	100,0	2 477	-0,2
Enseignants	45,6	2 531	-0,3
Non enseignants	54,4	2 432	-0,2
Ministères	75,5	2 531	0,1
EPA ²	24,5	2 309	-0,8

1. En % de l'ensemble des titulaires.

2. Établissements publics administratifs.

Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans le secteur hospitalier public en 2014

	Salaires en euros courants	14/13 en %
Médecins et pharmaciens	4 964	0,4
Cadres adm. et de direction	3 695	0,4
PI ¹ soignantes et sociales	2 324	0,2
PI ¹ administratives et techniques	2 108	0,2
Agents de service ² et employés administratifs	1 720	1,7
Ouvriers	1 668	1,8
Ensemble³	2 274	0,8

1. Professions intermédiaires. Les professions intermédiaires « soignantes » sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les PI « sociales » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.

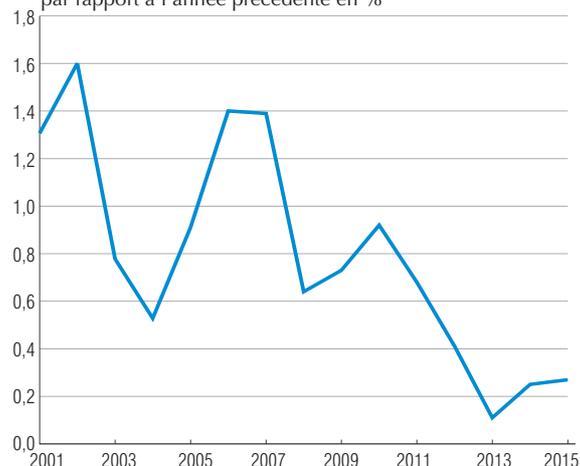
2. Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.

3. Y c. non ventilés ; hors stagiaires, étudiants.

Champ : salariés en équivalent-temps plein mensualisé ; hors internes, externes, assistants maternels et familiaux ; y c. bénéficiaires de contrats aidés.

Sources : Insee, Siasp ; DGAFP.

Évolution moyenne de l'indice de traitement brut par rapport à l'année précédente en %



Sources : DGAFP.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie socioprofessionnelle en 2014

en euros courants

	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Fonction publique hospitalière (FPH)	
	Salaires	14/13 en %	Salaires	14/13 en %	Salaires	14/13 en %
Cadres	3 054	0,0	3 273	1,3	4 725	0,3
Professions intermédiaires	2 243	-0,5	2 224	1,0	2 288	0,2
Employés, ouvriers	1 996	1,7	1 657	1,6	1 698	1,6
Ensemble	2 477	0,3	1 877	1,3	2 223	0,8

Champ : agents en équivalent-temps plein mensualisé, y c. bénéficiaires de contrats aidés, des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs hors militaires (FPE), des collectivités territoriales hors militaires, assistants maternels et familiaux (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes, assistants maternels et familiaux (FPH).

Sources : Insee, Siasp ; DGAFP.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et en couleur sont définis plus bas ou dans la rubrique « Définitions » en annexes

Une présentation synthétique sur chaque double-page

Des définitions pour comprendre les concepts clés de la double page

Toutes les définitions sont regroupées dans la rubrique « Définitions » en annexes

Des publications téléchargeables gratuitement pour approfondir le sujet
Adresses des sites Internet à retrouver dans la rubrique « Adresses utiles » en annexes

Après trois ans de ralentissement, la variation de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** devient nulle en moyenne annuelle entre 2014 et 2015, pour la première fois depuis soixante ans. Cette relative inertie masque des évolutions contraires avec, d'une part des baisses marquées comme les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés, et d'autre part des hausses de prix notamment dans les services et un renchérissement des produits alimentaires. De même, les tendances ont évolué en cours d'année : orienté à la baisse en début d'année (-0,4 % en janvier), le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an en fin d'année de l'IPC se redresse pour s'établir à +0,2 % fin 2015. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France et dans l'ensemble de la zone euro. L'indicateur d'**inflation sous-jacente** qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales) augmente davantage en cours d'année, quant à lui, pour s'établir à +0,9 % fin 2015.

Engagée à partir du 2nd semestre 2014, la chute des produits pétroliers se poursuit en 2015. Comme en 2014, cette baisse est plus marquée pour les combustibles liquides (-17,6 % sur un an, fin 2015) que pour les carburants (-9,3 % pour le gazole, -6,7 % pour l'essence fin 2015), du fait des écarts de taxation sur ces produits. De même, les prix du gaz se contractent en 2015

(-7,2 % fin 2015). *A contrario* ceux de l'électricité poursuivent leur hausse (+4,2 %).

En 2015, la baisse des prix des produits manufacturés se prolonge avec toutefois des évolutions assez différentes selon les produits. Ainsi, les reculs des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques s'accroissent (-3,9 % fin 2015, après -2,9 % fin 2014), en raison des mesures de maîtrise des dépenses de santé. En outre, les prix des articles d'habillement et des chaussures se replient légèrement (-0,2 % fin 2015, contre +0,3 % fin 2014).

Même s'ils ont ralenti, les prix des services restent relativement dynamiques en 2015 (+1,2 % en moyenne, après +1,7 % en 2014, année au cours de laquelle ils avaient été tirés à la hausse par les relèvements de taux de TVA). En 2015, les loyers, pour la plupart indicés sur les évolutions de l'inflation, augmentent modérément. De plus, les prix des services de transport sont globalement en baisse. En revanche, les prix des services postaux accélèrent nettement en moyenne (+8,9 %, après +4,1 % en 2014) tandis que ceux des télécommunications se redressent (+0,6 %, après -0,1 %).

En 2015, les prix de l'alimentation augmentent en moyenne de 0,4 % (après un recul de 0,8 % en 2014) du fait du rebond des prix des produits frais (+5,3 % en moyenne en 2015, après -4,1 % l'année précédente). Hors produits frais, les prix de l'alimentation diminuent de 0,2 % en moyenne en 2015. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En décembre 2015, le prix du pétrole chute à nouveau », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2016.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2014 et 2015 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2016.
- « Décembre 2015 – Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,2 % », *Communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2016.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2017 - Insee Références

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2015

en % Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 15/14			Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 15/14		
	2015	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2015	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2015	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2015	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,0	0,2				Transport	1 504	-1,5	-1,1			
Ensemble (hors tabac)	9 801	0,0	0,0				Achats de véhicules	335	0,8	1,9			
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 495	0,4	0,5				Utilisation de véhicules personnels	890	-3,0	-2,2			
Produits alimentaires	1 360	0,5	0,6				Services de transport	279	0,9	-1,1			
Boissons non alcoolisées	135	-0,5	-0,6				Communications	257	0,4	1,0			
Boissons alcoolisées et tabac	367	0,6	0,6				Services postaux	18	8,9	8,8			
Boissons alcoolisées	168	0,9	1,1				Matériel de téléphonie et de télécopie	19	-11,3	-8,8			
Tabac	199	0,3	0,3				Services de téléphonie et de télécopie	220	0,6	1,2			
Habillement et chaussures	451	-0,9	-0,2				Loisirs et culture	792	0,2	0,9			
Habillement	350	-1,2	-0,3				Équipements audio-visuels, photo et informatiques	136	-4,3	-1,7			
Chaussures y c. réparation	101	0,3	0,0				Autres biens durables (loisirs)	33	0,7	1,4			
Logement, chauffage, éclairage	1 441	0,4	-0,2				Autres articles et équip. de loisirs	209	-0,1	0,7			
Loyers d'habitation	609	0,6	0,5				Services récréatifs et culturels	245	1,7	1,1			
Entretien et réparation courante du log.	146	1,3	1,1				Presse, livres et papeterie	141	2,1	2,5			
Distribution d'eau et autres services	188	1,5	1,5				Voyages touristiques tout compris	28	1,2	5,4			
Chauffage, éclairage	498	-0,6	-2,0				Éducation	23	1,5	1,2			
Meubles, équip. ménager, entretien maison	579	0,0	0,5				Hôtellerie, cafés, restaurants	797	1,4	1,6			
Meubles, tapis, revêtements de sol	159	0,1	0,4				Restauration et cafés	613	1,3	1,3			
Articles de ménage en textile	42	0,7	1,7				Services d'hébergement	184	1,7	2,9			
Appareils ménagers	86	-1,5	-0,6				Autres biens et services	1 286	1,2	1,2			
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	63	0,2	1,4				Soins personnels	290	-0,2	0,1			
Outilage pour la maison et le jardin	56	0,6	0,2				Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,8	1,0			
Entretien courant de l'habitation	173	0,1	0,6				Protection sociale	434	1,6	1,4			
Santé	1 008	-1,2	-1,4				Assurances	250	2,6	2,9			
Médicaments et produits pharmaceutiques	441	-3,4	-3,9				Services financiers	67	0,7	0,7			
Médecine non hospitalière	567	0,5	0,5				Autres services	130	1,0	0,7			

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Note : base 100 en 2015.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2015

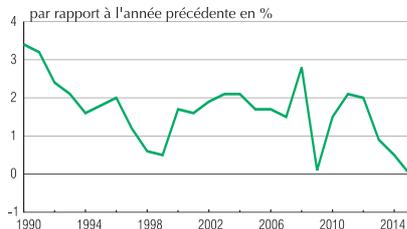
glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	15/14	Baisses	15/14
Pommes de terre	+ 9,4	Combustibles liquides	- 17,6
Services postaux	+ 8,8	Gazole	- 9,3
Fruits de mer surgelés	+ 7,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 8,8
Poissons frais	+ 7,0	Sucre	- 8,1
Fruits secs et fruits à coque	+ 5,8	Appareils photo et caméras	- 7,3
Transport maritime de passagers	+ 5,5	Gaz	- 7,2
Centres de vac., camping, auberges de jeunesse et héberg. similaires	+ 5,4	Transport combiné de passagers	- 6,9
Forfaits touristiques	+ 5,4	Essence	- 6,7
Fruits frais	+ 5,4	Produits pharmaceutiques	- 4,9
Journaux et publications périodiques	+ 4,7	Transport aérien de passagers	- 4,0

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2015



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

	15/14	15/14	
Allemagne	0,2	Lettonie	0,4
Autriche	1,1	Lituanie	- 0,2
Belgique	1,5	Luxembourg	0,9
Chypre	- 0,6	Malte	1,3
Espagne	- 0,1	Pays-Bas	0,5
Estonie	- 0,2	Portugal	0,3
Finlande	- 0,2	Slovaquie	- 0,5
France	0,3	Slovénie	- 0,6
Grèce	0,4	Zone euro	0,2
Irlande	0,2	UE	0,2
Italie	0,1		

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Des graphiques d'illustration